INSTRUCTION POUR LE PEUPLE.

D. *Pourquoi a-t-on assemblé les Etats-généraux ?*

R. Parce qu'il falloit réformer l'Etat, mettre de l'ordre dans les finances & délivrer l'homme foible de la tyrannie du fort.

D. *Pourquoi est-ce qu'on a pris les Députés du Tiers-Etat en nombre égal aux Députés des ordres du Clergé & de la Noblesse réunis ?*

R. Parce que ces deux Ordres, avec leurs anciens privileges & leurs exemptions, ne payoient presque point d'impôts, & qu'ils n'en auroient jamais payé s'ils avoient été supérieurs en nombre comme autrefois, & si nos bons Curés n'avoient pas formé la plus grande partie de l'Ordre du Clergé.

D. *Pourquoi est-ce que les Etats-Généraux ont demeuré si long-temps sans rien faire ?*

R. Parce que la plus grande partie de l'Ordre de la Noblesse & du Haut-Clergé ne vouloient point se réunir aux Communes.

D. *Pourquoi répugnoient-ils à cette réunion ?*

R. Parce que de cette maniere ils arrêtoient la marche des Etats-Généraux, & qu'ils croyoient par là les faire séparer sans avoir rien opéré pour soulager le peuple.

D. *Quel parti les Communes ont-elles pris alors ?*

R. Elles ont senti que représentant les quatre-vingt-dix-huit centiemes de la Nation, ils formoient la Nation entiere, parce que les deux centiemes restants peuvent être comptés pour rien : ils se sont formés alors en Assemblée nationale, & ont sommé les deux autres Ordres de se réunir

à eux en leur déclarant qu'ils procéderoient soit qu'ils se présentassent ou non.

D. *Qu'est-il résulté de cette vigoureuse résolution des Communes ?*

R. C'est qu'un petit nombre de Nobles distingués par leur naissance & par leur patriotisme éclairé, se sont réunis à l'Assemblée nationale, ainsi que tous les Curés, avec un très-petit nombre d'Evêques.

D. *Qu'a fait alors le reste de la Noblesse & du Clergé ?*

R. Ils ont trompé le Roi : ils l'ont fait venir à la salle des Etats-Généraux, pour casser les Arrêtés de l'Assemblée nationale, leur ordonner de se séparer & de voter par ordre.

D. *Quelle a été la suite de cette Séance Royale ?*

R. Les communes sont restées en place : elles ont persisté dans leurs Arrêtés & les ont confirmés : le Peuple de Versailles apprenant alors que le grand, que le juste M. Necker alloit se retirer, s'est porté en foule au Palais du Roi, a fait éclater ses murmures, a demandé ce vertueux Ministre à grands cris, & M. Necker fut conservé. Le Roi lui-même écrivit aux deux premiers Ordres, pour leur demander de se réunir à l'assemblée nationale, ce qui fut exécuté.

D. *Pourquoi, après cette réunion, tout n'a-t il pas été pacifié, & n'a t-on pas agi d'un parfait accord ?*

R. C'est que cette réunion n'étoit qu'un piege, une ruse pour amuser les bons patriotes, & gagner du temps pour se préparer à leur porter le coup le plus terrible.

D. *Qu'a-t-on donc fait ?*

R. On a conçu le projet le plus noir & le plus horrible.

D. *Quel est ce projet ?*

R. Celui de dissoudre les Etats-Généraux, de chasser



tous les bons miniſtres, de déclarer la banqueroute de l'Etat, de faire périr tous les grands hommes qui s'étoient diſtingués par leurs vertus, par leurs talens & par leur courage.

D. *Mais cela étoit-il donc facile ?*

R. Non. Mais on avoit eſpéré qu'en faiſant venir 40000 hommes de troupes réglées & 150 canons, il feroit aiſé de foudroyer tout ce qui voudroit réſiſter à leurs projets ſanguinaires.

D. *Pourquoi ce projet n'a-t-il pas réuſſi, car il paroiſſoit bien combiné ?*

R. C'eſt que l'amour de la Patrie & de la liberté mépriſe tous les dangers & ſurmonte tous les obſtacles. Les Bourgeois de Paris ont pris les armes dès qu'ils ont appris cet affreux complot. Ils ſe ſont emparés de l'Hôtel des Invalides & de leurs canons. Ils ont emporté & pris d'aſſaut le Château de la Baſtille Deux traîtres ont perdu la tête en punition de leur trahiſon; les troupes réglées ont refuſé de tremper leurs mains dans le ſang de leurs compatriotes: les Gardes-Françaiſes ont combattu à la tête de ces derniers.

D. *Quelle a été la ſuite de ces efforts héroïques de la Ville de Paris ?*

R. Le Roi s'eſt rendu à l'Aſſemblée nationale, & lui a déclaré qu'elle étoit libre; qu'il avoit ordonné aux troupes de ſe retirer; qu'il alloit rappeller les Miniſtres renvoyés, & qu'il invitoit les Repréſentans de la Nation à ſe rendre à Paris pour y rétablir l'ordre, la paix & la tranquillité. Deux jours après il s'eſt rendu lui-même dans la Capitale, pour y annoncer les mêmes ſentimens & jouir de l'amour du Peuple Français pour ſes Rois.

D. *Eh ! ſi tout eſt calme à Paris, pourquoi le Peuple prend-il les armes dans toutes les Villes & dans toutes les Provinces ?*

R. C'eſt que dans une révolution auſſi extraordinaire, la commotion doit ſe faire ſentir à des diſtances très-éloignées. Les méchans voudroient peut-être profiter de ces momens de trouble, pour aſſouvir leurs haines particulieres ; il faut donc par une police exacte & réguliere, contenir les mauvais citoyens & les empêcher de nuire.

D. *Mais comment pourra-t-on remplir ce but ?*

R. C'eſt par des Milices bourgeoiſes.

D. *Comment ces Milices bourgeoiſes doivent-elles être levées & organiſées ?*

R. C'eſt aux Municipalités à convoquer des aſſemblées de tous les bons citoyens, & à former les Milices, ſans exception de rang, depuis l'âge de dix-huit ans juſqu'à ſoixante ; il faut ſur-tout avoir grande attention de choiſir les Chefs de ces milices parmi les gens les plus ſages & les mieux caractériſés par un véritable eſprit patriotique, en donnant l'excluſion à ceux dont les principes auroient été ci-devant évidemment, & publiquement contraires aux intérêts du Peuple.

Le choix des Officiers doit être fait par tous les Citoyens d'une ville : ce choix doit être parfaitement libre, & le ſeul moyen qu'il ſoit libre eſt d'y procéder par ſcrutin. Tout autre moyen laiſſe ce choix à des factieux ; & l'acclamation n'eſt jamais qu'une voix.

D. *Que faut-il donc penſer des aſſemblées tumultueuſes de certaines Villes, qui, ſans l'aveu du Corps Municipal, ont pris les armes & ſe ſont donné des Chefs ſans aucun but & ſans néceſſité ?*

R. C'eſt qu'égarés par l'amour de la patrie & l'enthouſiaſme de la liberté, ils n'ont pas réfléchi qu'en agiſſant ainſi, ils ſe conduiſoient plutôt comme une troupe ſéditieuſe, que comme de

vrais citoyens. Mais il faut espérer que, revenus de ce moment d'erreur, ils verront, ainsi que leurs Chefs impudens, qui doivent rentrer dans l'ordre & se laisser conduire par l'Assemblée légale de leurs Villes respectives, en attendant que l'Assemblée Nationale, par une bonne constitution, ait ramené la paix, l'ordre & la tranquillité dans toute l'étendue de l'Empire Français.

D. *Pourquoi s'est-on généralement réuni dans le Royaume à reconnoître l'autorité des Electeurs;*

R. C'est parce qu'à Paris, les Electeurs nommés plus tardivement que dans le reste du Royaume, étoient encore en activité; on a suivi l'exemple de la capitale, & on ne s'est occupé, dans le premier moment, que de *l'objet essentiel* d'établir en tous lieux, un centre de correspondance & de subordination qui pût en imposer, & rendre les diverses opérations plus faciles & sûres:

D *Ce centre ne pouvoit-il pas être mieux choisi que dans les Electeurs des Communes ?*

R. Sans doute, car les pouvoirs de ces Electeurs étoient exprès avec la rédaction du cahier des charges, & l'élection des représentans aux Etats-généraux Il eût été tout simple de convoquer, dans chaque ville, *la véritable assemblée d'usage, comme la représentation de la cité*: mais les Electeurs ont été flattés qu'on vînt à eux; & graces aux divisions intestines des municipalités, ils ont trouvé quelque facilité à le faire adopter.

D. *Mais cet inconvénient du défaut de qualité dans les Electeurs, n'a-t-il pas été senti ?*

R. En quelques endroits, à Paris, on s'est hâté de former une nouvelle division de districts, & d'élire de nouveaux représentans; dans la sénéchaussée Bordelaise, les deux cents Electeurs ont

commencé par se faire donner de nouveaux pouvoirs par leur commettans ; il n'en a pas été de même pour la ville, & les Quatre-vingt-dix ont agi sans solliciter une confirmation qu'ils n'auroient pas obtenue.

D. *Tout cela est-il bien légal ;*

R. Non, assurément ; mais, dans un moment de licence, de désordre & d'anarchie, on suit le premier parti qui se présente ; le grand vice de ces corps d'Electeurs, consiste en ce qu'ils ne sont que la réduction d'un plus grand nombre, ordonnée pour la facilité des élections, & qu'ils ne sont pas la représentation entiere & exacte de la masse des citoyens.

D. *Jusques où s'étend cette autorité momentanée ?*

R. Elle ne peut rien ordonner ; elle n'a pas droit de punir ; elle ne peut qu'exhorter à la paix, & maintenir la tranquillité ; elle ne peut que tempérer la fougue des Milices patriotiques, & en prévenir les dangers.

D. *Quel doit être l'esprit des Milices patriotiques ?*

R. La réunion de véritables citoyens pour se défendre librement & volontairement.

L'uniforme n'est, au fond, qu'une affaire de fantaisie & un emblême de l'égalité entre tous les vrais citoyens

Le Conseil militaire n'est qu'un honorifique accordé au Général pour de légers objets ; mais hors les temps d'activité réelle, il doit être sans consistance.

Le service doit être le moins fatigant possible, jamais inutile, proportionné au nombre des individus & aux besoins des lieux.

Les places doivent toujours être électives, & dépendre entierement du choix des compagnies,

en telle ſorte qu'on devienne ſucceſſivement capitaine, caporal & ſoldat, afin qu'on ne ſoit pas tenté, pendant ſon commandement, de trop faire ſentir ſon autorité.

Il ne doit point y avoir d'exemption : mais certaines claſſes doivent être exclues de toute participation au corps de citoyens, au moins quant aux grades ; *tels que les comédiens*, quand ils ne ſont que paſſe-volans, & n'ont pas quelque caractere de domicile ; *tels que tous les employés de la ferme*, & gens appointés par les Fermiers-généraux ; *tels encore que tous ceux qui ont encouru l'animadverſion de la juſtice.* Il faut qu'un corps de citoyens puiſſe n'être exposé à aucune cenſure, *& l'honnêteté publique ne doit jamais être violée.* Amen.

COMMANDEMENS DE LA PATRIE.

Avec ardeur tu défendras
Ta liberté dès-à-préſent.
Le mot de noble tu rayeras
De tes cahiers dorénavant.
Du Clergé tu ſupprimeras
La moitié néceſſairement.
De tous Moines tu purgeras
La France irrévocablement.
Et de leur mains tu reprendras
Les biens volés anciennement.
Aux gens de loi tu couperas
Les ongles radicalement.
Aux Financiers tu donneras
Congé définitivement.
De tes impôts tu connoîtras
La cauſe & l'emploi clairement
Et jamais tu n'en donneras

Pour engraisser un fainéant.
De bonnes lois tu formeras,
Mais simples sans déguisement.
Ton estime tu garderas
Pour les vertus & non l'argent.
Aux dignités tu placeras
Des gens de bien soigneusement.
Et sans grace tu puniras
Tous pervers indistinctement.
Ainsi faisant tu détruiras
Tous les abus absolument.
Et d'esclave tu deviendras
Heureux & libre assurément.

L'EMPEREUR ET SON ÉCHO.

JE suis seul en ce lieu, personne ne m'écoute . . *écoute.*
Qui ose me répondre, & qui est avec moi . . *moi.*
Je t'entends, c'est l'écho. Réponds à ma demande . . *demande.*
Veux-tu pronostiquer si le Brabant résistera? . . *résistera.*
Ce peuple en couroux m'en voudra-t-il encore . *encore.*
A me contrarier sera-t-il constant? . . . . *constant.*
Joseph cette fois ci sera-t-il dompté? . . . *dompté.*
Ah Dieux! Que dois-je attendre, après tant de malheur . . . . *malheur.*
A composer avec mes Sujets serois-je reduit? . *réduit.*
Les Belges sont fiers.... Comment l'entreprendre? . *rendre.*
Rendre ce que je j'ai acquis par des fais inouis! . . *oui.*
Qu'aurai-je donc acquis pour ma gloire & mes peines. *peines.*
Mais qu'auront mes Sujets, & les Belges sur-tout? . *tout.*
Mais que deviendra mon Peuple malheureux? . . *heureux.*
Eh! qui suis-je donc moi qu'on tient pour immortel? *mortel.*
L'univers n'est-il point tout rempli de mon nom? . *non.*
Tous ces peuples soumis ne me craindront donc plus? *plus.*
Autrefois mon non seul imprimoit la terreur . . . *erreur.*
Laisse-moi, je te prie, je souffre, je me meurs . . *meurs.*

Permis d'imprimer à Paris.